

Conditions Générales de Ventas

CLAUSES GENERALES

Les présentes conditions générales de vente constituent la définition des relations contractuelles entre Maëlys D.B Sophrologue et le ou les clients bénéficiaire(s) ainsi que les modalités et conditions applicables aux séances de sophrologie.

Tout client bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente avant sa prise de rendez-vous.

Le client bénéficiaire adhère et accepte sans réserve ces Conditions Générales de Vente suite à la prise de rendez-vous.

Article 1er : Champs d'application des séances de sophrologie

Les prestations concernées par ces dites Conditions Générales de Vente sont proposées par Maëlys D.B Sophrologue comme suit :

- Séances individuelles
- Séances de groupe
- Ateliers abordant divers thèmes

Les séances individuelles sont proposées au cabinet situé au 23 Lib Pôle Santé, 23 avenue de la Libération 42000 Saint-Etienne. Elles peuvent également être proposées à domicile dans un rayon de 20 km autour du cabinet ou encore en Visio.

Les séances de groupe et ateliers peuvent être dispensés au sein de la structure bénéficiaire (établissement scolaire, entreprise, collectivité, association, EHPAD...)

Les séances individuelles durent de 45 minutes à 1h15 en moyenne.

Toutes les séances de groupe réalisées au sein d'une structure font l'objet d'un contrat et d'un devis qui doit être préalablement accepté et signé par le client bénéficiaire.

Article 2 : Conditions de réservation

Les réservations peuvent s'effectuer via les procédés suivants :

- Par téléphone au : 06.38.87.57.17
- Par mail à l'adresse : maelysdb sophrologue@outlook.fr
- Via le site de l'annuaire des sophrologues de la Chambre Syndicale de Sophrologie
- Via les réseaux sociaux : instagram : maelysdb_sophrologue / Page facebook : Maëlys D.B. Sophrologue

Article 3 : Conditions de report, modification ou annulation de rendez-vous

Toute séance initialement prévue et qui ne fait pas l'objet d'une annulation ou d'un report 48h avant ladite séance sera facturée.

Toute séance initialement prévue qui n'est pas honorée par le client bénéficiaire, sans cause réelle et justifiée ou en cas de force majeure, sera facturée.

Article 4 : Tarifs

Les tarifs appliqués aux différentes prestations sont en euros « TVA non applicable, Article 293 B-I du CGI » et sont communiqués sur les différents outils de communication.

Les tarifs sont toujours énoncés avant la prise de rendez-vous.

Chaque séance réalisée devra être réglée à la fin de cette dernière par les moyens suivants :

- Espèces
- Virement
- Chèque bancaire (Banque France Métropolitaine uniquement), dont l'encaissement se fait à réception du chèque.

Article 5 : Protection des données personnelles

Maëlys D.B Sophrologue s'engage à respecter la protection des données personnelles de tous les clients bénéficiaires, dans le cadre de la Loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

En ce sens, le client bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant, et peut à tout moment en faire expressément la demande à Maëlys D.B Sophrologue par tous les moyens mis à sa disposition.

Les données susceptibles d'être collectées lors des séances de sophrologie sont les suivantes :

- Le nom et prénom
- L'âge
- L'adresse postale
- L'adresse email
- Un numéro de téléphone

Ces données collectées constituent le dossier administratif du client bénéficiaire.

Article 6 : Code de déontologie de la sophrologie

Maëlys D.B Sophrologue est liée au code de déontologie de la sophrologie et de ce fait, s'engage au respect de la confidentialité ainsi que du secret professionnel de chaque client bénéficiaire.

Maëlys D.B Sophrologue s'engage à respecter la législation en vigueur dans le cadre de sa pratique professionnelle.

Maëlys D.B Sophrologue est enregistrée à la Chambre Syndicale de Sophrologie et également sur l'annuaire des sophrologues établi par la Chambre Syndicale de Sophrologie.

Article 7 : Assurance

Maëlys D.B Sophrologue pratique son activité professionnelle sous couvert d'une Assurance Responsabilité Civile Professionnelle à jour : contrat n° 14125590

Article 8 : Règlement des litiges (Service de médiation)

Un service gratuit de médiation à la consommation est proposé à tous les clients bénéficiaires en cas de litige.

Maëlys D.B Sophrologue est inscrite au médiateur suivant : CNPM - MEDIATION

DE LA CONSOMMATION. Tous les clients bénéficiaires peuvent directement poser réclamation sur le site dédié du médiateur : www.cnpm-mediation.org ou par voie postale : CNPM, Médiation de la consommation, 27 Avenue de la Libération 42400 SAINT CHAMOND

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la Loi Française.

En cas de litige, le tribunal compétent sera celui présent proche du siège social de Maëlys D.B Sophrologue.

Article 9 : Responsabilité

La sophrologie ne peut en aucun cas se substituer à la médecine générale. Il est primordial que le client bénéficiaire procède à toute vérification ou analyse jugée nécessaire avant de commencer un accompagnement en sophrologie. Dans ce sens, le client s'engage à avertir Maëlys D.B Sophrologue de toute contre-indication médicale ou de la moindre interrogation quant à ce sujet.

En cas de problèmes pathologiques graves, il est conseillé de demander l'avis de son médecin généraliste.

En aucun cas, le sophrologue est habilité à conseiller ou donner son avis sur les divers traitements médicaux de ses clients. Il est impératif que le client se réfère à son médecin généraliste pour toute volonté d'interruption d'un traitement médical.

La sophrologie est une méthode douce qui va agir sur le corps et l'esprit, par le biais d'exercices simples de respiration, de contraction et de relâchement musculaire, ainsi que de visualisations mentales positives. Cette méthode peut s'appliquer autant au champ du développement personnel qu'au champ thérapeutique. Néanmoins, celle-ci reste complémentaire à la médecine traditionnelle, mais ne peut pas en aucun cas la remplacer.

La sophrologie est une méthode qui fait ses preuves depuis de nombreuses années mais qui nécessite de la volonté et de la motivation.

Dans ce sens, le sophrologue n'est soumis à aucune obligation de résultat et, selon les divers paramètres et aléas qui peuvent rentrer en compte durant l'accompagnement, ne pourra pas être tenu responsable du manque de résultat attendu par le client bénéficiaire.

Article 10 : Archivage

En accord avec la législation en vigueur, toutes les factures et preuves de prestation sont archivées pour une durée de 10 ans.

Les dossiers des clients sont également enregistrés et archivés numériquement